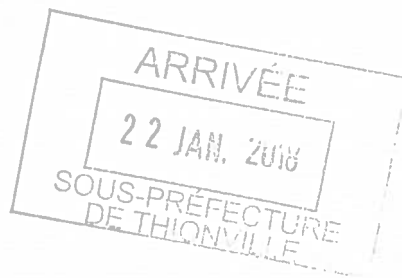


Département de la Moselle
Arrondissement de Thionville
COMMUNE D'ILLANGE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Janvier 2018

Sous la présidence de Daniel PERLATI, Maire



Présents : M. Daniel PERLATI - M. Marc LUCCHINI - Mme Monique LEYENDECKER – M. Gabriel HOFFMANN - Mme Martine GERGAUD - M. François MARQUET - Mme Marie-Thérèse KEUVREUX - M. Patrick GRASSER – Mme Christine KUNERAT - M. Dominique LE PEMP - Mme Valérie HASELMEIER – M. Didier JACQUES - Mme Nathalie JUNG - M. Christophe LEYENDECKER - Mme Sophie FROMOND - M. Christian SUBTIL - Mme Christelle HUNEAU.

Absent excusé : M. Christophe GUTH

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 18 - Conseillers présents 17

N° 2018-003 – Syndicat Intercommunal de la Concession de Distribution Publique d'Electricité (SISCODIPE) – Adhésion de 21 communes

Par délibération du 30 novembre 2017, le Comité syndical du SISCODIPE a validé l'adhésion des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Holling, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching ;

La Communauté de Communes du Bouzonvillois a fusionné le 1er janvier 2017 avec la Communauté de Communes des Trois Frontières.

Ce nouvel EPCI a renoncé le 13 septembre 2017 à exercer la compétence "autorité organisatrice de la distribution d'électricité".

C'est la raison pour laquelle, les 21 communes de l'ancienne structure intercommunale ont souhaité adhérer au SISCODIPE.

Conformément à l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque commune membre de délibérer dans un délai de 3 mois.

La décision d'adhésion sera prise par le représentant de l'Etat, au terme de cette procédure.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande.

Fait et délibéré à Illange, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

La présente délibération a été publiée le 18 janvier 2018

Pour copie conforme,
Illange, le 18 janvier 2018
Le Maire,

